

Relevé de décisions  
de la réunion de la Commission Permanente  
du 20 mars 2017

Mme Nathalie LE YONDRE, maire d'Audenge et présidente de la commission, ouvre la séance en remerciant de leur présence les participants et en excusant l'absence de M. LEONARD, de M. TALIEU et de M. LEVERT,

Elle indique que la réunion porte sur l'examen et l'amendement des 15 fiches d'identification des enjeux socio-économiques de la façade Sud Atlantique.

**Point 1 : Article 123 de la Loi Biodiversité :**

M Hervé TREHEIN, Chef du Pôle coordination stratégique mer et littoral et adjoint au chef de la mission de coordination des politiques maritimes et littorales de la DIRM SA, présente les dernières évolutions réglementaires depuis la dernière Commission Permanente.

Deux décrets d'application de la loi sur la reconquête de la biodiversité traitant des questions de planification maritime sont en cours de finalisation :

⑩ le projet de décret (simple) portant disposition spécifiques au CNML et aux conférences régionales pour la mer et le littoral. Ce texte, qui doit aussi approuver la SNML est en cours d'étude au Conseil d'État ;

⑩ le projet de décret (en CE) relatif aux politiques pour les milieux marins qui devrait passer en section « travaux public » du Conseil d'État début avril. Ce texte met en œuvre la SNML (en prévoyant les modalités de sa déclinaison en DSF) et l'établissement d'une planification des espaces maritimes, les conditions d'opposabilité de ces documents ainsi que l'organisation des dispositions législatives qui prévoient que les PAMM soient un chapitre individualisé des DSF aboutissant à la fusion des processus d'élaboration des DSF et des PAMM (le PAMM devient un chapitre individualisé du DSF en constituant son volet environnemental).

Il en ressort que ces textes sur les politiques pour les milieux marins engendrent des modifications dans le processus d'élaboration des DSF et des modifications de gouvernance (voir présentation page 3) .

Avant :	Après :
2 façades : NAMO et SA	1 façade : Atlantique
3 SRM : Manche – mer du Nord, Mers Celtiques, Golfe de Gascogne	2 SRM : Mers Celtiques et Golfe de Gascogne
2 CAF : NAMO et SA	1 CAF : Atlantique
2 DSF : NAMO et SA	1 DSF : Atlantique
2 CMF : NAMO et SA	2 CMF : NAMO et SA

Les modifications de gouvernance à venir posent des questions de représentativité des échelons départementaux, des établissements publics, des ports, de l'Ifremer, etc...

**Le DSF devrait devenir Atlantique.** Les premières parties de la situation de l'existant du DSF SA et NAMO sont conservées en l'état. Les travaux à venir devront aboutir à l'élaboration d'un document identifiant les enjeux et les orientations stratégiques au niveau Atlantique.

La fusion des processus d'élaboration des DSF et des PAMM engendre une modification dans la méthode d'élaboration du DSF avec deux phases d'élaboration conjointes.

- La première phase (premier volet des DSF) dite « **stratégique** », correspondant au travail à venir, devra aboutir à :

- l'élaboration de la situation de l'existant comprenant l'évaluation de l'état des eaux marines en 2018 ;

- la définition d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs environnementaux et objectifs socio-économiques ;

- la cartographie des enjeux et objectifs (voir présentation « Fusion des documents » page 7).

L'année 2018 sera réservée à la consultation des instances.

- La deuxième phase (second volet des DSF) correspondant à des « **modalités de plans d'actions et de suivis pour le PDS et le PDM pour les PAMM** », avec une échéance pour 2021 (voir présentation « Synchronisation des calendriers PAMM/DSF » page 8).

Mme Nathalie LE YONDRE indique que, dans le cadre de la première phase, les diagnostics effectués sur les deux anciennes façades seront à rassembler et que les objectifs devront être dorénavant élaborés sur la façade Atlantique globalisée, avec des problématiques locales spatialisées via des cartographies d'enjeux et d'objectifs

M Benoît BITEAU indique que l'élargissement du périmètre avec la fusion des façades provoque un risque de divergence sur la définition des objectifs. Il cite à ce titre les différences de perception en terme de développement des flottilles de fileyeurs entre le Nord et le Sud de la façade.

M. Laurent COURGEON informe que va se poser la problématique des échelles sur lesquelles vont se porter les objectifs et les enjeux. Cette question sera remontée le mardi 21 mars dans le

cadre d'un séminaire national de travail sur la méthodologie et l'identification des enjeux socio-économiques, sur la façade NAMO, la façade méditerranée et la Guyane.

M. Bernard LABBE, président du Comité Interrégional Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM) pense que les logiques économiques ne prennent pas assez en compte les dégradations de l'état des eaux marines.

M Bernard LABBE et M Benoît BITEAU craignent que cette méthode oppose l'écologie et l'économie et qu'elle ne se focalise que sur les effets en ne permettant pas de travailler en amont sur les causes.

M Laurent COURGEON mentionne que le croisement des enjeux économiques et des enjeux environnement devrait permettre de faire émerger des stratégies d'exploitation optimale du milieu marin en réduisant les effets. Le prisme pris par le ministère est de travailler avec les acteurs sur les enjeux socio-économiques ; le volet environnemental étant traité au niveau national, Ces deux composantes seront ensuite croisées en vue de l'élaboration d'une stratégie.

Mme Nathalie LE YONDRE confirme que l'on part d'un état des lieux précis mais que les enjeux seront combinés par la suite.

M Benoît BITEAU indique qu'il était important de maintenir les deux CMF en raison des commissions spécialisées qui en découlent, notamment concernant celle du lien « terre-mer » qui travaille sur une logique territoriale recouvrant le bassin Adour-Garonne pour ce qui concerne la façade SA.

Il est surpris de ne pas voir le terme « lien terre-mer » dans la constitution des fiches et se dit inquiet de la manière dont se passe les réunions des comités de bassins Loire-Bretagne ou Adour-Garonne ou l'union sacrée entre les industriels, les fournisseurs d'énergie et les agriculteurs engendre des décisions qui ne protègent pas assez le milieu marin. Or il est reconnu que 80 % de la pollution en mer vient du milieu terrestre. Même si des progrès ont été faits ces dernières années, les ambitions de la DCSMM ne seront pas atteintes tant que les décideurs du milieu terrestre n'auront pas de contraintes suffisantes en termes en matière de limitation de rejets et d'installation de retenues de substitutions. Cette disparité apparaît notamment dans le montant des sommes allouées pour la DSCMM et celles colossales des Agences de l'eau pour le milieu terrestre.

M. Eric BLANC approuve les propos de M Benoît BITEAU en indiquant que se pose des problèmes sur les stocks des Soles, des Bars et des Civelles en raison de la mauvaise qualité des eaux.

M Laurent COURGEON précise qu'au niveau national pour une période de 6 ans, le financement national du programme de surveillance s'élève à 360 millions d'euros et celui du programme de mesure à 53 millions d'euros soit un total de 400 millions d'euros. Or le 11<sup>e</sup> programme de mesure du bassin Adour Garonne s'élève, à lui seul, à 600 millions d'euros.

Mme Nathalie LE YONDRE confirme la nécessité de prioriser l'enjeu relatif au bon état écologique du milieu marin en insistant sur l'urgence de sa mise en œuvre.

## **Point 2 : Modalité de travail dans la première phase de l'élaboration des DSF :**

Un guide méthodologique relatif au premier volet des DSF doit être finalisé fin mars 2017.

L'identification et la priorisation des enjeux environnementaux et évolution des activités associées sont en cours d'élaboration. Ils devraient être finalisés à la suite d'**ateliers scientifiques** organisés par la DEB courant mars en présence des coordinateurs thématiques des programmes de surveillance (un atelier par façade, le 27 mars à La Rochelle pour la façade SA). Un nombre de secteurs ont été ciblés sur la façade SA dans lesquels sont identifiés des enjeux écologiques (poissons, benthos, mammifères, habitats pélagiques, etc...)

En parallèle, les propositions d'enjeux socio-économiques ont fait l'objet d'étude durant un séminaire État du 10 février 2017 ; les propositions ont été enrichies au cours des commissions spécialisées lien terre-mer et économie de la mer des 14 et 15 mars derniers.

**Point 3 : Travaux déjà effectués par le séminaire État et les commissions spécialisées ; travaux attendus par la commission permanente :**

Des membres de l'équipe projet de la CAF ont recensé 18 objectifs de la SNML pertinents au titre de l'identification des enjeux socio-économiques à l'échelle de la façade et constitué 18 fiches (1 par objectif de la SNML) comportant :

- des éléments du projet de SNML (validé depuis) ;
- des résumés du diagnostic de l'existant du DSF SA ;
- des éléments des Assises de la mer (2013).
- des besoins identifiés dans l'étude sur la croissance bleue de la DIRECCTE

Un travail de réflexion sur l'identification d'enjeux à partir de ces éléments a permis de construire un modèle de fiche comportant les thématiques suivantes : propositions d'enjeux, identification des conflits d'usage, lien avec le bon état écologique et perspectives d'évolution. Ces 18 fiches ont été diffusées au cours du séminaire Etat qui s'est tenue toute la journée du 10 février 2017.

Trois groupes de travail intitulés « Connaissance + EMR + Granulats », « Planification + Dumping social » et « Activités » se sont répartis le travail d'identification des enjeux sur l'ensemble des 18 fiches. Chaque fiche a pu être amendée par les trois groupes par un système de roulement.

Ce travail d'analyse a abouti à la rédaction de 15 nouvelles fiches enjeux organisées de manière plus synthétique (voir présentation « Fiches enjeux » page 11).

Ces 15 fiches d'identification des enjeux socio-économiques de la façade Sud Atlantique ont été soumises à l'examen des commissions spécialisées lien terre-mer et économie de la mer des 14 et 15 mars derniers.

L'avis des membres de la commission permanente est recueilli en séance sur ces 15 fiches intégrant les modifications enregistrées par les commissions spécialisées.

Il est à noter que les propositions d'enjeux ne seront pas priorisées à ce stade.

Les travaux à venir concerneront la priorisation de ces enjeux et leurs analyses croisées.

Mme Cécile DUVAUCHELLE, chargée de mission au CRPMEM Nouvelle-Aquitaine pense que le contenu du résumé « à retenir » présent en entête de la fiche 1-5-1 relatif à la pêche maritime professionnelle aurait du être soumis à l'avis de sa structure avant sa consolidation pour faire apparaître les termes « préservation de la diversité des mé-

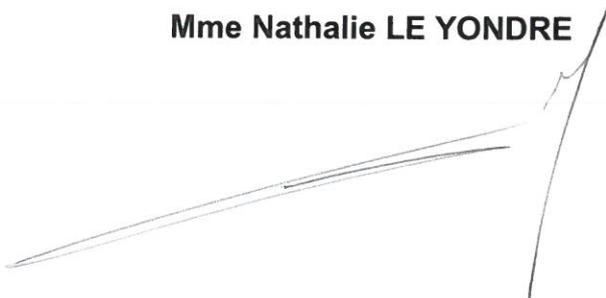
tiers de la pêche dont la pêche artisanale » eu lieu de « la préservation de la pêche artisanale ».

Ces fiches nouvellement amendées seront diffusées le 27 mars à l'ensemble des membres du séminaire État, des commissions spécialisées et de la commission permanente pour recueillir d'éventuelles ultimes remarques et observations écrites avant le 7 avril 2017.

La prochaine réunion de la commission permanente est fixée au lundi 19 juin de 10h30 à 12h30.

**La présidente de la Commission Permanente**

**Mme Nathalie LE YONDRE**



**- Pièces jointes :**

- *liste de présence CP 20 mars 2017*
- *liste de présence des commissions spécialisées lien terre-mer et économie de la mer*
- *présentation faite en commission permanente du 20/03/2017*
- *schéma sur la validation du diagnostic de l'existant du document stratégique de façade et sur l'identification des enjeux*
- *Tableau des fiches enjeux post CS lien terre-mer-Eco mer- CP*
- *13 fiches enjeux .*